

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL DE POLICE DU 14 DECEMBRE 2021**

PRESENTS - M. Pol Guillaume, Bourgmestre-Président
MM. Frédéric Bertrand, Thomas Courtois, Yves Kinnard, Bourgmestres;
MM. Christian Elias, Martin Jamar, Albert Morsa, Vincent Renson, Echevins ;
MM. René Delcourt, Alexandre Giroulle, Sébastien Laruelle, Michel Onssels, Conseillers;
Mmes Fabienne Christiaens, Pascale Désiront-Jacqmin, Anne-Marie Detrixhe, Carine Renson, Conseillères;
M. Thierry Legat, Chef de Corps;
Mme Marie Delit, Comptable Spéciale;
Mme Christine Papy, Secrétaire;

ABSENTS ET EXCUSES: MM. Coralie Cartilier, Emmanuel Douette, Eric Hautphenne, Didier Hougardy, Christophe Mathieu, Olivier Orban

ABSENT : M. Etienne Daloze

* * * * *

La séance est ouverte à 20H05 sous la présidence de Monsieur Pol Guillaume, Président.

Le Président informe le Conseil de Police que le Gouverneur de la province de Liège a approuvé la délibération du 20 octobre 2021 arrêtant le budget 2022 de la zone de police.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil de police du 20 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil de Police du 20 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Marché fédéral pour l'acquisition d'imprimantes portables

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Attendu que, dans le cadre de la mise en place de l'ISLP mobile, il convient de doter les services « Intervention » et « Roulage » d'imprimantes portables afin d'imprimer directement leurs documents sur le terrain ;

Vu l'existence du marché FORCMS-COPY-142 valable jusqu'au 30 septembre 2024 auprès de la firme SPIE ICS Document Solutions;

Considérant que le prix total de ce marché est estimé à 1771,44 € TVAC ;

Vu les crédits budgétaires afférents ;

Sur proposition du Collège de Police,

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1^{er}

Il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition de 5 imprimantes portables dont la description est reprise ci-dessous.

<i>Quantité</i>	<i>Référence / Description</i>	<i>Prix unitaire HTVA</i>	<i>Montant HTVA</i>
5	HP OfficeJet 250 Mobile Printer All-in-One + accessoires	292,80 €	1464,00 €
Montant total HTVA			1464,00 €
TVA 21%			307,44 €
MONTANT TOTAL TVAC			1771,44 €

Article 2

Engage la dépense au montant de 1771,44 € TVAC à l'article 330-742-53 auprès de la firme SPIE ICS Document Solutions.

Cette dépense sera financée par emprunt.

3. Caméras ANPR – Exposé par le Chef de Corps

Les interpellations des Conseillers de police portent sur :

- *La possibilité de fournir des chiffres relatifs aux 3 premières caméras ANPR mises en service*
- *L'organisation d'opérations ciblées, sur les assurances des véhicules par exemple*
- *Le temps consacré à l'analyse des images au sein de la zone. Est-elle ponctuelle ou permanente ?*
- *La différence entre le nombre de caméras installées en Flandre et en Wallonie*
- *Les autorisations et les modalités d'accès aux images*
- *Le respect de la vie privée*
- *L'évolution future de la technologie ANPR et les possibilités de fixer autre chose que les plaques d'immatriculation (gsm par exemple)*

SEANCE A HUIS CLOS

1.

La séance se clôture à 21h10.

La Secrétaire,
Christine PAPY
Secrétaire de zone

Par le Conseil,

Le Président,
Pol GUILLAUME
Bourgmestre

La Secrétaire,

Pour extrait conforme,
Le Chef de Corps,

Le Président,

Christine PAPY
Secrétaire de zone

Thierry LEGAT
Commissaire Divisionnaire

Pol GUILLAUME
Bourgmestre